



Année universitaire 2017-2018

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

recrute
un maître assistant associé à mi-temps.

Champ disciplinaire :
Ville et Territoire

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de : Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Profil de poste

Architecte-urbaniste, titulaire du diplôme d'architecte et d'une formation complémentaire en urbanisme (DSA, master, doctorat ...), le [la] candidat[e] devra avoir une connaissance et une maîtrise des processus contemporains de transformation des territoires habités. Il [elle] aura notamment une expérience des processus et des approches nouvelles de co-élaboration des projets et de concertation ("urbanisme tactique", collectifs ...). Il [elle] devra avoir une expérience professionnelle dans les domaines du projet urbain et territorial.

Charges pédagogiques et scientifiques :

Enseignements à assurer :

L'enseignant[e] intégrera et renforcera en cycle master l'équipe pédagogique du département Architecture, Ville et Territoires Il [elle] participera à l'encadrement des séminaires de master 1 et de master 2. Il [elle] interviendra aussi, plus ponctuellement, dans les studios de projet de master 1 et/ou master 2.

En cycle licence il [elle] pourra participer à l'encadrement de l'atelier d'analyse urbaine de 3ème année et aux enseignements théoriques sur la ville et le projet urbain en 2ème et 3ème année.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 160 heures de travaux dirigés pour l'année, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire la participation aux jurys, aux réunions pédagogiques, à l'encadrement de rapports d'études de 3^{ème} année et de HMNP (100 architectes). Une participation active aux instances et aux projets de l'établissement ainsi que le suivi d'une ou plusieurs conventions Erasmus est également demandée.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille environ 1100 étudiants chaque année.

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en 4 départements pour le 2^{ème} cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université (IWAR) et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Elle délivre également un DPEA « construction parasismique » et est associée depuis la rentrée 2014-2015 au mastère spécialisé BIM de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille trois unités de recherche habilitées :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception.

INAMA (investigation sur l'histoire et l'actualité des mutations architecturales) : architecture et formes urbaines, inventaire et conservation des patrimoines, construction des territoires, doctrines « méditerranéistes », histoire de l'urbanisme.

MAP-GAMSAU : équipe marseillaise de l'UMR-MAP (modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille (34 enseignants TPCAU sur les 60 dont 3 professeurs et 10 associés à la rentrée 2016-2017).

En 1er cycle, l'enseignement est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). En 2e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des 4 départements (516 heures, soit 43 % des 1200 heures).

En 1er cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1ère année, Construction en 2^{ème}, et, Ville et Territoires et Société en 3ème.

Le 2e cycle est structuré en cinq départements prenant en charge studios et séminaires ainsi que le stage de formation pratique. Le département est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le département doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le département valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

L'école a mis en place à la rentrée 2012-2013 une identification des enseignements de « patrimoine, préexistence, réhabilitation » incluant des cours, des interventions en analyse et un semestre de projet en 1^{er} cycle ainsi qu'en 2^e cycle des studios de projet et des séminaires logés au sein d'un département et une option.

Liaisons hiérarchiques :

Directeur de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire du diplôme d'architecte et d'une formation complémentaire en urbanisme (DSA, master, doctorat ...)
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 7 ans au minimum,
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal.

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel du ministère de la Culture
- Ce contrat est limité à un an (1er septembre 2017 au 31 août 2018)
- Base de la rémunération brute mensuelle : 1098 €.

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Copie des diplômes et attestation d'activité principale depuis 7 ans au minimum.

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09, **avant le vendredi 9 juin 2017 à 12 heures à sophie.dauzetal@marseille.archi.fr ou direction@marseille.archi.fr**

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un maître assistant associé dans le champ VT**».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le **vendredi 16 juin 2017 à partir de 9 heures.**

La rentrée universitaire a lieu le lundi 4 septembre 2017.

La pré-rentrée des enseignants a lieu le mardi 31 août 2017.

Qui contacter ? :

Jean-Michel Savignat, directeur du département AVT : jean-michel.savignat@marseille.archi.fr

Corinne Guez, directrice des études : corinne.guez@marseille.archi.fr